

CRHSC



CHRC

Conseil
des ressources humaines
du secteur culturel

Cultural
Human Resources
Council



RAPPORT ANNUEL **2015-2016**

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2016

CONTENU

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2
ÉTAT DE L'EXPLOITATION	3
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	4
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	6
RELEVÉ DES REVENUS	9



PARKER PRINS LEBANO
Chartered Professional Accountants
Professional Corporation

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du
CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états de l'exploitation, de l'évolution des actifs nets, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL** au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif.

Notes explicatives

Sans modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit les projets de la direction relativement à l'incertitude appréciable qui existe par suite de l'expiration d'une entente de financement conclue avec le Ministère des Ressources humaines et Développement des compétences (RHDC) et qui inspire d'importants doutes au sujet de la capacité de l'organisation de poursuivre ses activités.

Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa, Ontario
le 20 juin 2016

**CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR
CULTUREL**
L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2016

ACTIF	2016	2015
À COURT TERME		
Encaisse		
Débiteurs	60 113 \$	54 400 \$
TPS/TVH recevable	29 100	84 342
Frais payés d'avance	2 090	628
	<u>1 721</u>	<u>823</u>
	93 024	140 193
PLACEMENTS (note 3)	-	84 773
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>372</u>	<u>531</u>
	<u><u>93 396 \$</u></u>	<u><u>225 497 \$</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	13 487 \$	21 349 \$
Retenues à la source payables	3 278	2 201
Revenus reportés	<u>13 071</u>	<u>52 492</u>
	<u>29 836</u>	<u>76 042</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	372	531
Non affectés	<u>63 188</u>	<u>148 924</u>
	<u>63 560</u>	<u>149 455</u>
	<u><u>93 396 \$</u></u>	<u><u>225 497 \$</u></u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE L'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
REVENUS (note 5, annexe 1)	<u>335 698 \$</u>	<u>255 815 \$</u>
DÉPENSES		
Amortissement des immobilisations	159	406
Créances douteuses	-	2 012
Frais bancaires	1 547	1 405
Communications et traduction	41 783	4 367
Mobilier, matériel et location	1 040	705
Assurances	2 827	3 125
Programmes de stages	148 356	146 850
Honoraires d'avocats, de comptabilité et de vérification	7 000	5 592
Loyer et frais d'entreposage	3 255	20 104
Frais de bureau	2 857	4 099
Poste et messagerie	673	1 453
Impression	204	1 268
Honoraires professionnels	54 163	15 350
Salaires, bénéfices et rémunérations occasionnelles	126 636	169 016
Télécommunications	5 954	9 212
Déplacement et hébergement	24 269	27 948
Conception et développement du site Web	870	3 127
	<u>421 593</u>	<u>416 039</u>
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(85 895) \$</u>	<u>(160 224) \$</u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	Investis en <u>immobilisations</u>	<u>Non affectés</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
ACTIFS NETS				
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	531 \$	148 924 \$	149 455 \$	309 679 \$
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(159)</u>	<u>(85 736)</u>	<u>(85 895)</u>	<u>(160 224)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>372 \$</u>	<u>63 188 \$</u>	<u>63 560 \$</u>	<u>149 455 \$</u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(85 895) \$	(160 224) \$
Éléments n'exigeant pas de mise de fonds :		
Amortissement des immobilisations	159	406
	(85 736)	(159 818)
Changement net aux postes hors caisse liés aux opérations :		
Comptes débiteurs	55 242	(63 422)
TPS/TVH recevable	(1 462)	15 025
Frais payés d'avance	(898)	(342)
Comptes créditeurs	(7 862)	18 099
Retenues à la source payables	1 077	(747)
Revenus reportés	(39 421)	34 071
	(79 060)	(157 134)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Investissements, nette	84 773	212 849
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	5 713	55 715
ENCAISSE (DETTE BANCAIRE), AU DÉBUT DE L'EXERCICE	54 400	(1 315)
ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	60 113 \$	54 400 \$

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2016

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ("le Conseil") est un organisme à but non-lucratif constitué sans capital-action le 4 octobre 1994 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Le Conseil a pour mission d'entamer, de coordonner et de promouvoir la planification, la gestion, le développement et la formation en ressources humaines dans le secteur culturel. Ces états financiers présentent l'ensemble des programmes du Conseil. En tant qu'organisme à but non-lucratif, le Conseil est exempt d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif et ils témoignent des politiques suivantes:

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction du Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Conseil pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports non dépensés sont comptabilisés à titre de fonds engagés au l'état de la situation financière jusqu'au terme de l'entente connexe. Les apports non dépensés à la date de terminaison de chaque entente de contribution sont remboursables au donateur.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à titre de revenus lorsque le Conseil reçoit les immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2016

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS

L'équipement informatique est comptabilisé au coût et amorti en fonction de la durée probable d'utilisation en tenant compte de la valeur résiduelle selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 30%.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont amorties en utilisant un taux égal à la moitié du taux annuel.

Les acquisitions d'immobilisations relatives aux projets du Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada (RHDC) sont passées en charge à la date d'acquisition puisque les immobilisations ne deviennent la propriété du Conseil seulement lorsque l'approbation du directeur général des Partenariats en ressources humaines est reçue à la conclusion du projet.

3. PLACEMENTS

Les placements se composent d'un certificat de dépôts garantis portant intérêt de 0,75% et arrivées à l'échéance en janvier 2016. Le certificat de dépôts garantis n'a pas été renouvelé par la suite.

4. IMMOBILISATIONS

	2016		2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement informatique	<u>1 819 \$</u>	<u>1 447 \$</u>	<u>372 \$</u>
			<u>531 \$</u>

5. FONDS ENGAGÉS

Fonds provenant du département Patrimoine canadien (DPC) :

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	- \$	- \$
Apports reçus	176 000	176 000
Dépenses engagées	(176 000)	(176 000)
Solde à la fin de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2016

6. CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Ces états financiers ont été fondés sur l'hypothèse de la continuité d'activité. Le succès du Conseil dépend de l'obtention de fonds appréciables de sources extérieures ainsi que de ses revenus d'autofinancement. Une quantité considérable de fonds externes a été supprimée pendant l'année financière 2014. Bien que le Conseil vise à devenir autosuffisant, il cherche activement un financement de sources multiples dont le montant ne peut pas être déterminé. La direction croit que le reste des fonds du Conseil lui permettra de poursuivre ses activités pour la prochaine année financière d'après les modèles de dépenses actuels, ou plus longtemps si l'organisation révisé ses budgets des années suivantes en attendant la confirmation des futures ententes de financement.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Le Conseil ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels le Conseil est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement le Conseil à un risque de crédit représentent principalement des comptes clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est limité, étant donné que la majorité des comptes clients provient de deux départements gouvernementaux.

Risque de taux d'intérêt

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc le Conseil à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et placements à court terme et à s'assurer que Conseil dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montant autorisé suffisant. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL

RELEVÉ DES REVENUS - Annexe 1
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
ENTENTES CONNEXES		
<i>Insertion professionnelle des jeunes</i>		
Programme national de formation dans le secteur des arts - DPC	<u>176 000 \$</u>	<u>176 000 \$</u>
GÉNÉRÉS PAR LE CONSEIL		
Subventions	116 009	31 491
Intérêts et divers	537	2 975
Frais d'adhésion	22 343	27 038
Ventes de produits et services	<u>20 809</u>	<u>18 311</u>
	<u>159 698</u>	<u>79 815</u>
	<u><u>335 698 \$</u></u>	<u><u>255 815 \$</u></u>